



Le service technique municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène à Madagascar

Onzième rencontre technique avec visites sur terrain du réseau Ran'Eau



Foulpointe – Mahambo – Vavatenina - 30 au 31 mai 2013

Rencontre organisée par le CITE et le pS-Eau

en collaboration avec le Ministère de l'Eau, le Ministère de la Décentralisation et les partenaires du réseau

Animée par le pS-Eau et le Cite



Préambule

Le processus de la décentralisation et de la déconcentration entamé par les deux ministères avance progressivement dans le sens de :

- La mise en place de la cellule technique interministérielle qui devient la commission d'habilitation des communes,
- La planification de clarification et de vulgarisation du code de l'eau et des ses décrets d'application,
- L'instauration du Service Technique municipal de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (STEAH) sur arrêté interministériel,
- La création de centre de formation pour la relève des agents,
- Les sources de financement comme base de discussion par la cellule technique,
- La plaidoirie auprès du Ministère des Finances et du Budget par tous les Ministères concernés,
- La valorisation les structures existantes au niveau de la Commune, durant la phase transitoire à son habilitation.

Les fonctions du STEAH

- Planifier (ou être impliqué dans les processus de planification...)
- Développer le service
- Appuyer, suivre et réguler l'exploitation

Avec quelles capacités et comment les renforcer?

- Techniques
- D'animation
- Juridiques
- Economiques et financières
- Politiques

→ Qui nécessitent des employés polyvalents et formés à cette diversité de tâches. Bien souvent le technicien a un type de compétences (techniques) mais pas les autres.

Financer le STEAH

Quelles charges ?

- Salaire et charges sociales
- Local, fournitures et frais (eau, électricité, téléphone)
- Moyens et frais de déplacements
- Formation/renforcement des capacités
- Eventuellement matériel

Quelles ressources possibles?

- Financement « projet » en phase de lancement seulement... Et pas universalisable
- Sur le tarif de l'eau : besoin de pédagogie auprès des usagers
- Sur la fiscalité locale et donc les ressources propres de la commune : aléatoire.
- Sur un transfert état/communes (budget de fonctionnement dans le cadre du processus « 2D »), intégrer le technicien dans la fonction publique ?
- Un technicien intercommunal, un technicien « couteau-suisse » multisectoriel

SOMMAIRE

I - Programme des deux journées : Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2013	4
II - Contexte	6
III - Objectifs de la rencontre	7
A – Introduction	7
B - Déroulé de l’atelier	7
B.3.1 – Le processus de la décentralisation en matière d’eau et d’assainissement à Madagascar	9
B.3.1.1 – Intervention du Ministère de la Décentralisation	9
B.3.1.2 - Intervention du Ministère de l’Eau	11
B.3.2 – Témoignages et partage d’expériences sur le rôle du Service Techniques Municipal de l’eau de l’assainissement et de l’hygiène	14
B.3.2.1 – Projet Interaide : Le STEAH et le rôle de l’agent communal de l’eau : expériences des communes appuyées par Interaide	14
B.3.2.2 – Programme MEDDEA/Gret : Les structures d’appui à la maîtrise d’ouvrage communale et cas de la commune de Foulpointe	18
B.3.2.3 – Projet CAP’EAU/Grand Lyon : Partages d’expériences en matière de gestion du secteur eau et assainissement et de mise en place d’un STEAH au sein de la commune.....	20
B.3.2.4 – Réflexions sur l’opérationnalisation du service technique municipal de l’eau de l’hygiène et de l’assainissement à Madagascar	22
B.3.3 – Résultats des travaux de groupe autour des trois enjeux du STEAH	23
B.3.3.1 - Missions et outils pour le STEAH.....	23
B.3.3.2 - Avec quelles capacités et comment les renforcer ?.....	24
B.3.3.3 - Comment le financer ?	25
C – Visites collectives sur terrain.....	26
C.1- Visite dans le Fokontany Ambolofotsy dans la Commune Urbaine de Vavatenina.....	27
C.2- Visite à Mahambo (Bureau de la Mairie).....	30
C.3 – Visite à Foulpointe	33
D – Synthèse.....	35
E - Annexe : liste des participants	36

I - PROGRAMME DES DEUX JOURNEES : JEUDI 30 ET VENDREDI 31 MAI 2013

A - Journée du jeudi 30 mai : atelier technique d'échanges

<p><i>Animateurs : Jean-Marie Ily (Chargé d'études pS-Eau) et Léa Rasolofoson-Rajaonah (Responsable animation Réseaux – CITE)</i></p>	
8H30	Accueil des participants
8H45	Mots de bienvenue et ouverture de la séance <p style="text-align: center;"><i>M. André Ingilo, Maire par intérim de la Commune de Foulpointe Mlle Anne Belbeoc'h, Chargée de mission internationale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) Mr Patrick Rasolofo, Directeur du Pôle Information, Cite Mme Bebiarivola Rakoto, Secrétaire Générale, Ministère de l'Eau</i></p>
09H00 : L'évolution du processus de décentralisation en matière d'eau et d'assainissement à Madagascar	
<p><i>Mr Florent Randriamilanto, Responsable de la Décentralisation et de la Déconcentration, Ministère de la Décentralisation Mr Nirry Lanto Rakotondrasoa, Directeur de l'Assainissement et de l'Hygiène, Ministère de l'Eau</i></p>	
9h45	Questions/Débat
10h30	Pause café
I. Témoignages et partage d'expériences sur le rôle du Service Technique Municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène (STEAH)	
10h45	Projet Interaide : Le rôle de l'agent communal de l'eau et le STEAH, expériences des communes appuyées par Interaide <p style="text-align: center;"><i>M. Amédée Rantoandro, Maire d'Ambohibe et M. Francklin Tilahy RAJAOSOA, Agent Communal de l'Eau</i></p>
11h15	Questions/Débat
11h45	Programme Méddea/Gret : les structures d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal et cas de la commune de Foulpointe <p style="text-align: center;"><i>M. Tony Razanajatovo, Responsable Etudes Méddea/Gret, et M. Clément ARMAND, Président Conseil municipal de la CR Foulpointe</i></p>
12h00	Questions/Débat
12h45	Déjeuner
14h30	Projet CAP'EAU/Grand Lyon : Partages d'expériences en matière de gestion du secteur eau et assainissement et de mise en place d'un STEAH <p style="text-align: center;"><i>Mme Harindrato Rafaramalala, Maire d'Ivoamba et M. Michel Ramanana, Commune Sahambavy</i></p>
14h45	Questions/Débat
15h00	Réflexions sur l'opérationnalisation du service technique municipal de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement à Madagascar <p style="text-align: center;"><i>par M. Jean Eugène Injerona, WaterAid Madagascar et l'équipe CRDW Analamanga</i></p>
15h30	Questions/Débats
II. Travaux de groupe autour de 3 enjeux	
16h30	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles missions pour le STEAH ? - Avec quels outils et quelles capacités, et comment les renforcer ? - Comment le financer ?
19h00	Restitution des travaux de groupe

B - Journée du vendredi 31 mai : visites sur terrain avec échanges sur le fonctionnement du service technique municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène et la gestion des ouvrages EAH

Matin

- Visite dans le Fokontany Ambolofotsy, Commune urbaine de Vavatenina : échanges sur le service technique municipal de l'eau et de l'assainissement avec le Maire, les comités d'eau, les agents communaux de l'eau (ACE) et les usagers.
- Visite dans la commune Rurale de Mahambo : échanges avec le Maire et les Conseillers municipaux.

Après-midi

- Visite du service d'eau et d'assainissement de la commune de Foulpointe mis en œuvre avec l'appui du programme Méddea/Gret: échanges avec le DG de l'entreprise SANDANDRANO, gestionnaire des ouvrages.

II - CONTEXTE

Dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration (aussi appelée « 2D ») en cours à Madagascar, les collectivités locales se voient confier par le Code de l'Eau la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement.

Certaines communes ont donc, d'ores et déjà, entrepris d'exercer cette responsabilité de maître d'ouvrage en déléguant la gestion du service à des opérateurs privés et communautaires, tout en renforçant, en parallèle, leurs capacités de planification des services, de contractualisation et de suivi des exploitants.

Même si la procédure d'habilitation par l'Etat des maîtres d'ouvrages communaux est encore en cours d'élaboration, l'ensemble des communes malgaches devraient être progressivement amenées à exercer cette compétence et donc à renforcer leurs capacités de maîtrise d'ouvrage en conséquence.

Le réseau Ran'Eau a pour but d'améliorer l'efficacité et la cohérence des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar. L'une des principales activités du réseau est l'organisation de réunions d'échanges entre les acteurs du secteur Eau et Assainissement à Madagascar, pour faciliter le partage et la capitalisation des expériences et des problématiques du secteur.

En 2012, un atelier sur le thème de la maîtrise d'ouvrage des services publics de l'eau à Madagascar a été organisé par le réseau à Ambanja. Dans leurs conclusions¹, les membres du réseau avaient fait ressortir un enjeu fort pour permettre aux communes d'exercer leur fonction de contrôle de la gestion technique et financière du service de l'eau :

- Appuyer la création d'un poste d'agent communal chargé du suivi du service de l'eau (Service technique de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène : STEAH) ;
- Mettre l'accent sur la formation du personnel permanent de la Commune composant le Service Technique municipal de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène ou STEAH (surtout au niveau des communes rurales).

¹ La synthèse des échanges qui ont lieu durant l'atelier Ran'Eau d'Ambanja et lors de la rencontre institutionnelle d'Antananarivo sont disponibles ici :

http://www.cite.mg/images/stories/articles/CITE_PI_Ran'Eau_CR_rencontre_moc_Ambanja_24-26-102012.pdf et

http://www.cite.mg/images/stories/articles/CR_RanEau_reunion_institutionnelle_21-22nov-2012.pdf

III - OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

1. Faire le point sur l'actualité récente du processus « 2D » et poursuivre le dialogue, entre l'Etat et les Collectivités territoriales, entamé lors de l'atelier Ran'Eau organisé à Ambanja en octobre 2013 et de la rencontre institutionnelle en novembre 2013 à Antananarivo sur le thème de la maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau et d'assainissement ;
2. Présenter des expériences innovantes en matière de renforcement des services techniques communaux d'eau, hygiène et assainissement à Madagascar ;

Echanger sur ces expériences, partager les questionnements et tirer ensemble des enseignements directement opérationnels pour les communes qui souhaitent renforcer leurs STEAH.

A – INTRODUCTION

Cette rencontre organisée par le Cite et le pS-Eau en collaboration avec le Ministère de l'Eau et le Ministère de la Décentralisation ainsi que les partenaires du réseau Ran'Eau a duré deux jours du 30 mai au 31 mai 2013 et a été. La première journée a été consacrée à un atelier d'échanges et de partages sur le service technique municipal de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène tandis la deuxième aux visites collectives d'infrastructures et d'échanges dans les communes de Vavatenina, Mahambo et Foulpointe. Elle a regroupé cent participants issus de la coopération décentralisée, des organisations de la société civile et du secteur privé, des collectivités territoriales décentralisées, des directions régionales du Ministère de l'eau, des partenaires techniques et financiers, des acteurs locaux de la Région Atsinanana et la Région Analanjirofo, de l'AESN, du pS-Eau et du Cite (cf. en annexe fiche de présence).

B - DEROULE DE L'ATELIER

Après les mots d'accueil du Directeur du Pôle Information du Cite, M. Patrick Rasolofo, le Maire par intérim de la Commune de Foulpointe, M. André Ingilo, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié d'avoir choisi leur commune pour la tenue de cette rencontre d'échanges sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.



Intervention de Mlle Anne Belbeoc'h, Chargée de mission coopération internationale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Depuis 2005, à travers la loi Oudin, l'Agence de l'Eau contribue à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations au Sud à travers un appui technique et financier aux projets de solidarité portés par des ONG ou des collectivités de son territoire. L'Agence s'est engagée à consacrer jusqu'à 1% de son budget, soit un potentiel de 7,5 millions d'euros chaque année. (Données 2012 : 4,5 millions d'euros d'aide pour un total de 26 projets).

En tant que partenaire essentiel des collectivités depuis sa création, l'AESN appuie en priorité des projets de coopération décentralisée, c'est-à-dire des projets portés par des collectivités de son bassin estimant que les collectivités sont les mieux à même d'accompagner leurs communes partenaires dans leur rôle de maître d'ouvrage.

Dans le contexte de décentralisation que connaît Madagascar, l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale est un enjeu majeur et tous les projets appuyés par l'Agence intègrent pleinement cette composante et traduisent la volonté d'inscrire les actions dans une perspective de durabilité. Ces initiatives se concrétisent, pour certaines, par la mise en place de services techniques communaux spécifiques pour l'eau et l'assainissement. Les retours d'expérience montrent que c'est un processus au cours duquel il est fréquent de rencontrer un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne le recrutement des agents et la pérennisation de l'Agent communal de l'eau (ACE) une fois recruté et formé. Les échanges et les travaux de réflexions au cours de cet atelier permettront de relever ces défis.

La Secrétaire Générale du Ministère de l'Eau

Elle a ouvert officiellement l'atelier, en réitérant les remerciements à l'endroit des organisateurs et des participants. Elle a rappelé l'importance de cet atelier sur la mise en place d'un service technique municipal de l'eau et de l'assainissement pour appuyer les communes dans leur fonction de contrôle

et de gestion technique et financière de ce service vital pour la population. Une mission lourde pour des élus qui n'ont souvent pas les compétences requises en tant que Maître d'ouvrage.

Cet atelier est la suite des différents ateliers organisés auparavant par le réseau Ran'Eau, notamment sur la maîtrise d'ouvrage communale à Ambanja et à Antananarivo, et à l'issue desquels il a été soulevé qu'aucune commune n'est habilitée en tant que Maître d'ouvrage à Madagascar mais que beaucoup d'efforts ont été entrepris jusqu'ici, par le Ministère de l'Eau et le Ministère de la Décentralisation, pour évoluer dans ce sens.



La mise en place de la cellule technique interministérielle assure la mise en œuvre des actions définies dans le protocole d'accord signé entre les deux ministères ; et la continuité des efforts entrepris par tout un chacun dans la mise en œuvre des stratégies nationales du secteur E&A (coordination du secteur, révision des textes et lois, ...) est fortement souhaitée et encouragée.

B.3.1 – LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

B.3.1.1 – INTERVENTION DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION

Par M. Florent Randriamilanto, Responsable de la Décentralisation et de la Déconcentration

Le Ministère de la Décentralisation est en charge de :

- de la dynamisation de la dimension transversale de la décentralisation en faisant concourir toutes les politiques sectorielles au développement des Collectivités Territoriales Décentralisées.
- et de la promotion de la mise en place et l'opérationnalité de la fonction publique territoriale.

Il s'appuie sur deux principes fondamentaux :

- 1- **La Décentralisation**, un système administratif, par lequel l'Etat accorde à une entité territoriale, la personnalité morale et l'autonomie financière, leur permettant de délibérer et d'assurer la gestion des affaires publiques au niveau local dans les conditions prévues par la loi. Elle est fondée sur le **transfert de compétences aux Collectivités Locales** et le **transfert de ressources** au profit de ces collectivités locales :
 - Par le **biais des subventions exceptionnelles** : suite aux demandes faites par les Collectivités Territoriales Décentralisées ou CTDs (Communes ou Régions), le Ministère peut exceptionnellement leur doter de subventions pour réaliser des projets de développement.
 - Par le **biais du Fonds de Développement Local ou FDL** qui est un outil de financement et de renforcement des capacités, au sein du Ministère de la Décentralisation. **Le FDL finance des projets de développement local, après avoir renforcé la capacité technique des Communes.**
- 2- **La Maîtrise d'Ouvrage Communale ou MOC**, qui peut se définir comme le pouvoir et la capacité de décision, de gestion, d'exploitation et de maintenance, exercés dans le cadre de la mise en œuvre du plan, programme, ou projet d'action de développement et/ou d'infrastructure de la commune concernée.

Le Maître d'ouvrage est l'autorité publique responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement, sur une aire géographique donnée.

Les communes rurales et urbaines sont les maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques, situés sur leur territoire respectif. Elles exercent ces attributions par l'intermédiaire du conseil municipal.

Stratégie et démarche méthodologique

La stratégie de renforcement de capacités consiste à :

- i. procéder à l'appui et à l'accompagnement de proximité (au niveau des Régions) par l'organisation des formations en vue du recyclage des élus et des responsables communaux ;
- ii. s'appuyer sur les compétences techniques locales à vocation pérenne aux niveaux des communes (Présidents des Conseils communaux, Maires et surtout STC) ;
- iii. mettre en valeur les résultats de suivi-évaluation réalisés par le FDL / MINDEC à l'issue des programmes de RC des Communes, pour cibler les principales préoccupations des responsables centraux et communaux.

Objectifs

- iv. Les 1550 Communes bénéficient de 9 Millions d'Ariary
- v. La mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre le Ministère de l'Eau, en tant que **Gardien des normes**, et le Ministère de la Décentralisation, pour l'atteinte des **objectifs** fixés par la Programme National de la Décentralisation et de la Déconcentration ou **PN2D** tels que:
 - les acteurs locaux (CTD, STD, Secteurs privés, ONG) œuvrent en partenariat dans la mise en œuvre des actions de développement ;
 - les STDs sont devenus des facilitateurs ayant une vision prospective du développement Communal et Régional ;
 - les projets sectoriels seront priorisés et programmés selon les PCD et les PRD ;
 - les CTDs maîtrisent la gestion des finances locales et les procédures spécifiques des différents secteurs, la Planification communale/régionale.

B.3.1.2 - INTERVENTION DU MINISTERE DE L'EAU

Par M. Niry Lanto Rakotondrasoa, Directeur de l'Assainissement et de l'Hygiène

Maîtrise d'ouvrage

L'approvisionnement du public en eau potable et l'accès à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques sont un service public communal. (code de l'Eau - Art. 39) ;

La Cellule technique, créée par arrêté interministériel n°9583/2013 du 30/4/13 pour la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Ministère de l'Eau et le Ministère de la Décentralisation, est la commission d'habilitation des communes.

Axes stratégiques :

Développement du secteur

- Appliquer de façon effective le principe de décentralisation et de déconcentration par un transfert de pouvoir, de compétence et de moyens aux niveaux respectivement des CTD (Commune, STEAH) et de la Direction Régionale de l'Eau
- Finaliser le contrat de délégation de gestion du service d'accès à l'eau en milieu urbain, en se basant sur des optiques d'intégration du secteur privé et par l'application de la vérité des prix.

Développement du partenariat privé

- Promouvoir l'implication optimale du secteur privé à travers toutes les chaînes de l'eau et de l'assainissement. *Assurer la mise en place d'un cadre légal et réglementaire incitatif pour favoriser la participation des privés aux investissements dans le secteur* (mise à jour du Code de l'Eau et de ses Décrets d'Application,...)
- Les opérateurs de service qui sont gestionnaires de *réseaux d'eau potable ou de service d'assainissement* (vidange, traitement), signent un Partenariat Public Privé avec les autorités publiques qui leur délèguent la gestion du service d'eau ou d'assainissement pour une durée donnée (ex : 15-20 ans). C'est à ce niveau que peuvent être précisés les types de PPP (affermage, concession, « îlots concessifs ») et notamment le périmètre d'investissement de l'opérateur privé.

Résultats attendus :

- **Les communes assument leur rôle d'élément moteur du développement local**, afin qu'elles soient capable de mobiliser leur population dans un élan participatif, solidaire et citoyen ;
- **les régions veillent à l'articulation des politiques de développement selon une logique d'aménagement spatial cohérente** et ce, à travers de partenariats étroits entre les CTD et les services déconcentrés de l'Etat ou STD, les acteurs de la société civile ainsi que les opérateurs économiques intervenant au niveau de la collectivité ;

- **les CTD sont en mesure de concevoir et de mettre en œuvre un plan de développement** intégrant les programmes et l'aménagement du territoire d'assumer la maîtrise d'ouvrage du développement, et **d'assurer la fourniture de services de proximité satisfaisants.**

Principe de délégation

- Toutefois, aussi longtemps que les communes ne satisferont pas aux critères de capacité définis par décret pour l'exercice de tout ou partie des responsabilités incombant aux maîtres d'ouvrage, *celles-ci seront exercées par le Ministre chargé de l'Eau Potable jusqu'à leur habilitation . Par dérogation, les communautés, et/ou les "Fokontany", peuvent, à leur demande, exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée des petits systèmes ruraux d'approvisionnement en eau potable situés sur leur territoire avec l'accord de l'Organisme Régulateur et de la commune de rattachement. (code de l'Eau - Art. 41) ;*
- la maîtrise d'ouvrage des Systèmes d'eau est assurée par les communes. Cependant pendant une période transitoire et conformément aux dispositions de la Loi et du présent décret, l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage déléguée desdits Systèmes. (décret n°2003/193 du 4 mars 2003 – Art 5).

Rappel des critères d'habilitation de la commune

1. Respecter l'ensemble des obligations administratives, financières, budgétaires et comptables inscrites dans les lois et règlements organisant les Communes → *Plan de travail annuel (PTA) bien défini sur le secteur E&A ;*
2. disposer des services appropriés pour exercer l'ensemble des responsabilités de Maître d'ouvrage, y compris le service de l'Eau, de l'assainissement et de l'hygiène → *STEAH ;*
3. avoir établi un plan de développement du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement comportant le programme d'investissement → *PCDEA ;*
4. avoir établi avec l'Etat, représenté par la Société de Patrimoine ², un inventaire des biens du Système d'Eau et d'Assainissement et des dettes contractées pour le financer → *Dossier d'inventaire des biens de la commune concernant le système d'eau et assainissement ainsi que des dettes contractées ;*
5. S'engager, par une convention signée avec la Société de Patrimoine, à solder ses dettes vis à vis de ladite Société de Patrimoine et démontrer sa capacité à assurer l'équilibre financier du Service Public de l'Eau, compte tenu de cet engagement → *Protocole d'accord ou convention en bonne et due forme.*

² Il est à noter que cette structure « Société de Patrimoine » n'existe pas encore.

La mise en place du STEAH

Beaucoup de recommandations ont été exprimées à l'issue de divers ateliers organisés sur la MOC :

- ✓ Atelier d'échanges techniques sur « la MOC » organisé par Ran'Eau en octobre 2012 à Ambanja (cf. compte-rendu)
- ✓ Réunion institutionnelle du secteur Eau & Assainissement et Atelier Coopération décentralisée Eau & Assainissement, organisés en novembre 2012 à Antananarivo par l'Ambassade de France et Ran'Eau
- ✓ Atelier de discussion sur « la mise en place d'un service technique en EAH ou autre au niveau des Communes », le 26 mars 2013 au CNEAGR Nanisana, par le CRDW Analamanga, dont les résolutions sont les suivantes et font aussi l'objet de l'intervention de WaterAid durant cette rencontre :
 - Responsabilités et tâches du STEAH
 - Source de financement du STEAH
 - Profil agent du STEAH
 - Organigramme du STEAH

Suggestions

- STEAH instauré sur arrêté inter ministériel
 - TDR minimum maintenu comme base de discussion par la cellule technique
 - Source de financement maintenue comme base de discussion par la cellule technique
 - Création d'autres centres de formation (relève des agents)
 - Vulgarisation des textes et lois relatifs aux patrimoines
 - Plaidoyer auprès du Ministère des Finances et Budgets par les 07 Ministères
 - Durant la phase transitoire, valoriser les structures existantes au niveau de la Commune
- ✓ **L'atelier de ce jour**
- Capitalisation des réflexions antérieures sur le STEAH
 - Partage d'expériences innovantes en matière de renforcement des services techniques communaux d'Eau, Hygiène et Assainissement
 - Résolutions de l'atelier → éléments préparatifs de l'atelier organisé par la Cellule Technique au courant du mois de juin 2013

Pistes de réflexion pour les travaux de groupe

- Mise en place du STEAH :
 - Campagne de formation pour le renforcement de capacité des agents existants en charge de services techniques communaux eau et assainissement
 - Plaidoirie au recrutement des agents de l'Etat ...

- Mise en œuvre:
 - Comment rendre opérationnelle la fonction de planification au sein des communes?
 - Qui s'occupe du contrôle de gestion des taxes et redevances EAH pour les communes? ...
- Pérennisation:
 - Actualisation des % des taxes et surtaxes pour les communes
 - Préparation des relèves ...

B.3.2 – TEMOIGNAGES ET PARTAGE D'EXPERIENCES SUR LE ROLE DU SERVICE TECHNIQUES MUNICIPAL DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE³

B .3.2.1 – PROJET INTERAIDE : LE STEAH ET LE ROLE DE L'AGENT COMMUNAL DE L'EAU : EXPERIENCES DES COMMUNES APPUYEES PAR INTERAIDE

Par M. Amédée Rantoandro, Maire d'Ambohibe et M. Francklin Tilahy RAJAOSOA, Agent Communal de l'Eau

I - Structure de gestion d'Adduction d'Eau Potable dans le cadre de la collaboration avec Inter Aide

Rappel des tâches des communes en tant que maître d'ouvrage des services d'eau, assainissement et hygiène

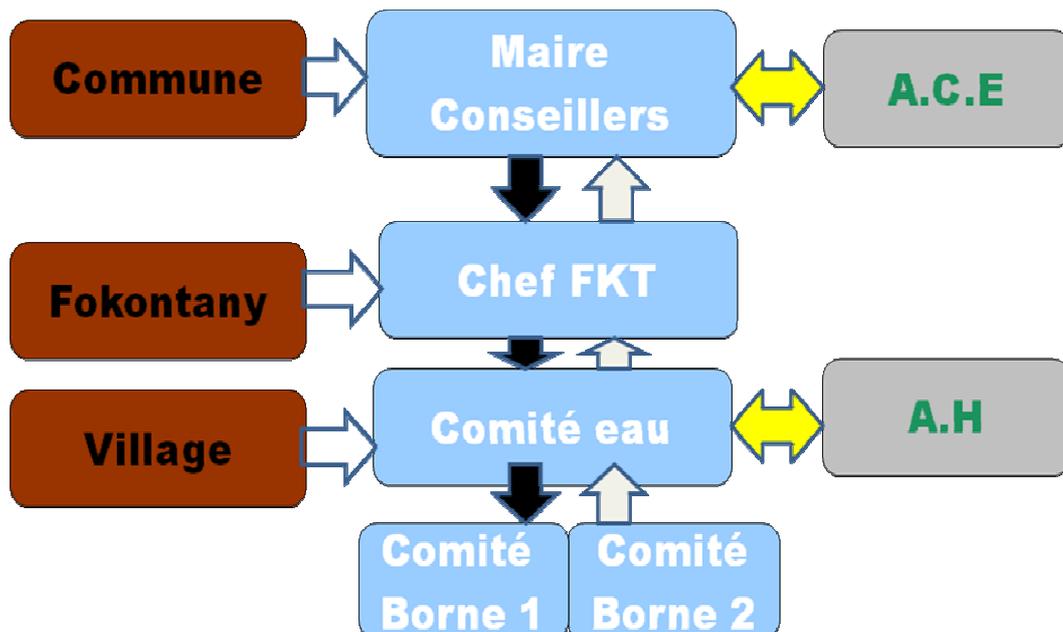
- Les Communes sont les maitres d'ouvrages sur leurs territoires
- Délèguent le pouvoir de gestion aux Comités Eau
- Accord avec les partenaires
- Dépouillent les demandes et les trient par ordre de priorité
- Introduisent les partenaires aux communautés et mobilisent les bénéficiaires sur l'exécution du projet
- Réceptions des ouvrages
- Délèguent la gestion et rappelle l'existence des règlements communaux de l'eau
- Facilitent l'exécution des travaux, apportent des solutions en cas de problème
- Suivis des ouvrages AEP : gérer l'information et veille à l'organisation d'après le contenu de délégation de gestion.

³ Tous les fichiers de présentation sont téléchargeables sur le site portail www.pseau.org/madagascar et www.cite.mg/raneau

Pouvoir des Communes en tant que maitre d'ouvrage

- Collaborent avec les partenaires
- Prennent des décisions par rapport à la collaboration avec les partenaires (s'il y a un désaccord)
- Elaborent les règlements communaux concernant l'AEP et assurent l'application
- Délèguent le pouvoir à l'ACE dans le cadre de sa mission de suivi des ouvrages

La gestion AEP au niveau de la commune :



La place des Agents Communaux de l'Eau ou ACE au sein des Communes :

- L'ACE joue le rôle d'intermédiaire entre les Fokonolona et les partenaires (ONG Inter Aide, les bénéficiaires et les Communes) ;
- Il est utile pour pérenniser les ouvrages ;
- L'ACE est un employé permanent de la commune (contrairement aux Maires qui sont présents seulement durant leurs mandats).

L'impact de l'existence des ACE

- Si l'ACE fait bien son travail, il donne de la légitimité au positionnement du Maire ;
- Pérennisation des ouvrages AEP et de l'assainissement dans le cadre du suivi fait par l'ACE ;
- Facilite la collaboration avec les partenaires (*les Maires ont d'autres responsabilités*).

II - Les acteurs et leurs responsabilités

- Communes :
 - Elaborer les règlements intérieurs de la commune concernant l' AEP
 - Suivi de gestion
- Chef Fokontany :
 - Collecte d'infos et rapport
- Comité eau :
 - Elaborer le budget annuel
 - Gestion de fonds , organisation et mobilisation
- Technicien AEP (employé par comité d'eau, sauf erreur de ma part)
 - Technique sur l'entretien du réseau AEP et rapport technique
- Comité Borne :
 - Technique sur l'entretien des bornes et organisation

III - Les limites de la commune par rapport à la maîtrise d'ouvrage

- Aucune subvention étatique pour le poste de l'ACE
 - Manque de critère d'embauche sur le poste d'ACE
 - Certaines communes n'ont pas d'autre alternative au mode de gestion proposé par Inter'Aide
 - Manque d'appui des instances supérieures pour appliquer la Dina Communale et le Code de l'Eau (Dir'eau, District...)
- ⇒ LA COMMUNE EST-ELLE DONC VRAIMENT MAITRE D'OUVRAGE ?

IV - Le rôle de l'ACE

Le travail au quotidien :

Au bureau

- Préparer un planning et le faire valider par le maire
- Etre une interface entre le Comité Eau et la Commune Rurale
 - Réceptions et envois de courriers
 - Accueillir les acteurs de la gestion de l'eau
 - ✘ Membre d'un Comité Eau, un technicien villageois, l'équipe communale...
- Faire des rapports :
 - Rapport journalier de mission et rapporter l'essentiel à M. le Maire
 - Une synthèse annuelle (taux de desserte et de recouvrement du budget annuel, récapitulatif des comptes des Comité Eau, de l'entretien et fonctionnement des infrastructures)

Avec les Communautés

- Etat des lieux des ouvrages (2 fois/an)
 - Analyse du fonctionnement et état des ouvrages (captage, citerne, bornes fontaines fonctionnelles et aux normes)
 - Vérification des comptes du Comité Eau et appréciation des Taux de recouvrement, et de l'utilisation des recettes d'entretien
 - Taux de latrinisations
- Appui aux Comités Eau :
 - Elaboration de budget annuel
 - Formation pour les membres de Comité Eau (en cas de changement des membres du bureau)
 - Aide sur le fonctionnement technique du réseau AEP
- Suivi de l'avancement de la collaboration en cas de nouveau projet (premier contact , ouverture de chantier, validation de l'ouvrage avant réception
- Réagir en cas d'anomalie (constatée lors de la visite)
 - Restitution et sensibilisation au Fokonolona pour remédier à la situation
 - Imposer une date butoir pour la résolution du problème

L'autorité d'un ACE

- Valider les Budgets Annuels
- Coupure de l'alimentation en eau (pour les ACE de certaines communes)
- Donner des amendes, dans quelques communes (pour les ACE de certaines communes)
- Avoir à disposition les agents de la police communale, en cas de nécessité
- Réorganiser les Comités Eau si besoin

Les apports du métier

- Des connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'eau potable
- La création de nombreuses relations (avec les intervenants, les Fokonolona...)
- Amélioration de la communication en public
- Gestion des finances à l'échelle de petites organisations paysannes

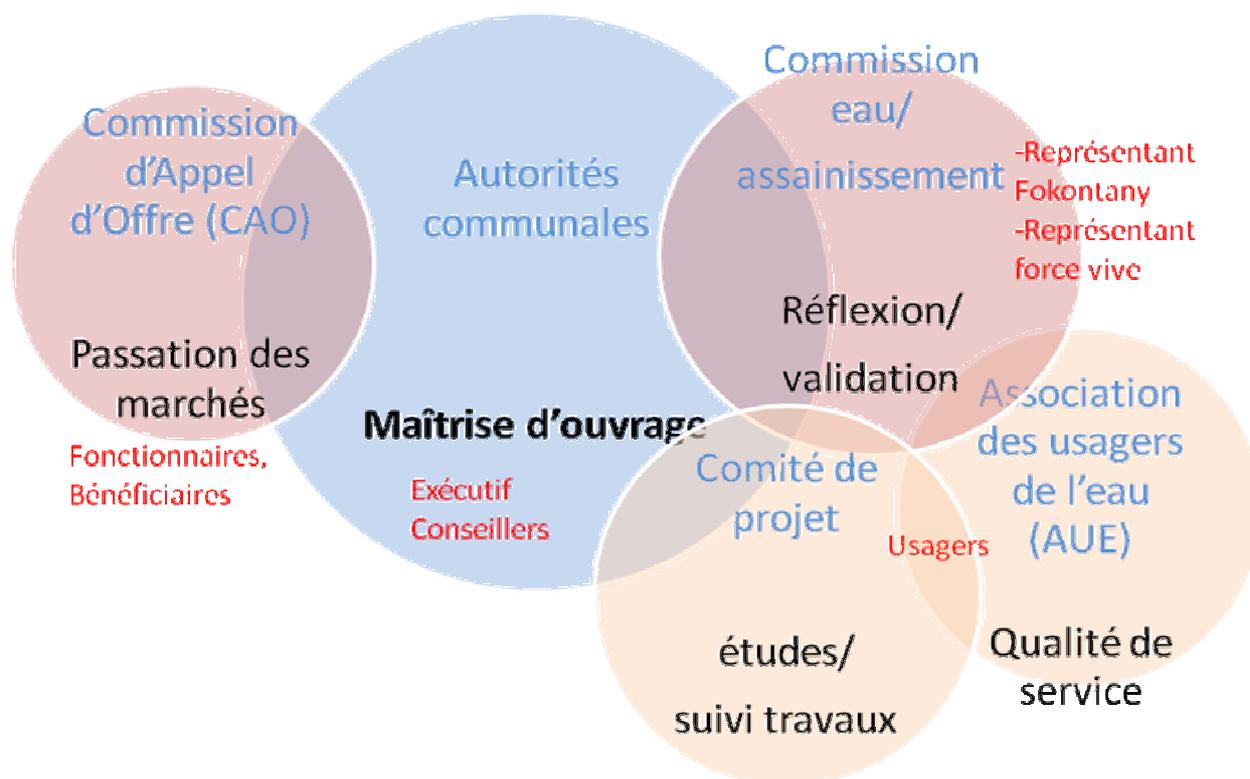
Les limites actuelles

- Manque parfois de connaissances techniques (hydraulique, hydrogéologique, maçonnerie...)
- Certains ACE sont trop sollicités sur le chef lieu où il y a un réseau d'eau alors qu'il manque parfois de temps et de compétences
- Manque de moyens (financiers et équipements)
- Certains Comités Eau sont trop dépendants de l'ACE (l'impression de faire le travail à leur place)
- Se sent seul concernant l'application du règlement eau, obligé de faire des compromis.

B.3.2.2 – PROGRAMME MEDDEA/GRET : LES STRUCTURES D’APPUI A LA MAITRISE D’OUVRAGE COMMUNALE ET CAS DE LA COMMUNE DE FOULPOINTE

Par M. Tony Razanajatovo, Responsable Etudes Méddea/Gret, et M. Clément ARMAND, Président du Conseil municipal de la CR Foulpointe

I – Les structures d’appui à la maîtrise d’ouvrage communale



Acquis	Difficultés
Commission d’appel d’offre : Commune + DirEau	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation et appui sur les procédures d’appel d’offre - Assure les passations des marchés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des CAO créées et fonctionnelles • Les appels d’offres du projet évalués par la commune • Utilisation pour d’autres secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de participation varié • Des passations de marché ne passant pas par la CAO
⇒ Enseignement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les formations à cette commission à poursuivre et à systématiser 	
Commission eau et assainissement communal : Les conseillers + représentants forces vives	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation - Validation des études/rapports, appui à la réflexion 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des études validées • Des décisions prises par le conseil : option technique, mode de gestion • Zonage fait 	<ul style="list-style-type: none"> • Assiduité aux réunions • Pérennité de cette commission après le projet

<p>⇒ Enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communes sur l'intérêt de pérenniser cette commission 	
<p>Comité de projet : Représentants usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuis aux études et réalisations - Faciliter les études et les suivis des travaux 	
<ul style="list-style-type: none"> • Études : guide les équipes techniques, etc. • Travaux : facilitation des conflits sociaux, participations aux contrôles, appropriation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité • Risque de conflit entre le comité et le titulaire
<p>⇒ Propositions d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A remplacer par le service technique 	
<p>Association d'usagers de l'eau : Usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à suivi des exploitations - Suivi des exploitations 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des rapports sur le service faites par les AUE • Des réunions de revue du contrat → Propositions d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> • Assiduité aux réunions • Fond de roulement de l'association
<p>⇒ Propositions d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec le service technique communale pour le contrôle technique du réseau avec le Fermier - Informe le gestionnaire sur l'éventuel problème technique - Vérification du respect des clauses de contrat par le Fermier 	

II – Les modes de fonctionnement

Acquis	Difficultés
<p>Sélection d'un investisseur/gestionnaire : Commission d'appel d'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui, outils, procédures - un investisseur/gestionnaire est sélectionné sous sa compétence technique et ses performances économiques 	
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie simple et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune non encore habilitée
<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier l'habilitation de la commune 	
<p>Le suivi des travaux : Commune & comité de projet +BE+ Direau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui, outils de suivi - Travaux suivi par les différentes parties prenantes 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des méthodes de suivi de chantier approprié par la commune • La connaissance des infrastructures installées 	<ul style="list-style-type: none"> • Des retards sur la régularisations fonciers • Disponibilité des membres • Dissymétrie des compétences
<p>⇒ Propositions d'amélioration : Mise en place de technicien communal + appui (DirEau,...)</p>	
<p>Régulation – suivi des contrats : Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations, réunions, appuis 	

- Respect des contrats par les signataires	
• Contrats maitrisés par les communes	• Faible capacité de prise de décision : avertissement, changement de contrat, ... • Souci de corruption ?
⇒ Propositions d'amélioration : - Appui nécessaire de la DirEau et du District - Mettre une pénalité au non respect du contrat - Nécessité d'un responsable des contrats au niveau de la commune	
Régulation - suivi de la qualité de service : Commune + AUE - Formation, Réunion, Jeux de rôle, Atelier de partage, Appui (Méddea, Direau) - Suivi qualité des services	
• Des rapports sur le service faites par les AUE • Des réunions de revue du contrat → Propositions d'amélioration	• Peu de réaction par rapport aux Propositions d'amélioration • Budget de fonctionnement de l'AUE → Motivation
⇒ Propositions d'amélioration : - Réunion de revue semestrielle à formaliser - Appui continu : DirEau - Une redevance pour fonctionnement AUE ?	

B.3.2.3 – PROJET CAP'EAU/GRAND LYON : PARTAGES D'EXPERIENCES EN MATIERE DE GESTION DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT ET DE MISE EN PLACE D'UN STEAH AU SEIN DE LA COMMUNE

Par Mme Harindrato Rafaramalala, Maire d'Ivoamba et M. Michel Ramanana, Commune Sahambavy

Témoignages : Communes Rurales de SAHAMBAVY et de IVOAMBA

- Partager des expériences en matière de gestion du secteur eau et assainissement et de mise en place d'un STEAH
- Réfléchir ensemble sur les problématiques d'un STEAH
- Tirer ensemble des enseignements

Missions de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de délégation de Gestion • Un responsable dans l'organigramme de la commune (fonction budgétisée) • Accompagne le Gestionnaire (Mise en place - Appui – Suivi – Contrôle...) • Assure la protection des installations • Protège les ressources en eaux • Vise le Dina et appuie le Comité pour son application • Approuve le programme d'investissement / renouvellement et extension • Gère les infos (archive, actualisation, traitement, diffusion...) • Anime les acteurs (PTF, STD, Usagers...) • Sensibilise et Consulte les usagers (satisfaction...)

Les problèmes rencontrés et les solutions adoptées	
Commune Sahambavy	Commune Ivoamba
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens pour financer le fonctionnement du service <i>Pas de recrutement mais Responsabilisation du Modérateur : Il travaille sur le secteur Eau et assainissement mais aussi sur les autres secteurs → gestion de temps</i> • Organisation pour disposer de temps pour assurer les autres secteurs : <i>PTA par secteur défini</i> • Relations avec le gestionnaire : <i>Responsabilités et budgets clarifiés</i> • Connaissances → <i>renforcement de capacités (code de l'eau, passation de marché avec l'ARMP, Les Modes de Gestion avec DIREAU etc.),</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 2012, l'infrastructure n'était pas confiée à la Commune - Les bailleurs traitaient directement les bénéficiaires. <i>La commune à pris en charge les coûts de certains entretiens - selon ses moyens</i> • Pas de ressources financières pour assurer les fonctions de la commune dans le domaine de l'Eau et l'assainissement <i>Certaines fonctions sont assurées par le Maire et les autres par un modérateur à la demande.</i>
Perspectives	
Commune Sahambavy	Commune Ivoamba
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PCDEA : Taux AEP de 75 % en 2015 • Gestion des branchements individuels. Réflexion sur l'affermage • Campagne de sensibilisation sur EAH • Développement de partenariats pour financer le PCDEA. • Plus de ressources humaines compte tenu de l'avancement de la commune (Agent Communal E&A) ACEA : Responsable du STEAH uniquement • Commission Communale E&A : encadrement de ACEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PCDEA : 75% de Taux AEP en 2018. <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de construction dans le cadre de la mise en œuvre du PCDEA. - Développement de partenariats pour financer le PCDEA. - Protection des ressources en eaux - Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement • Renforcement de capacité • Nomination d'un responsable permanent au sein de la commune.
Les questions en suspens	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles ressources pour financer le STEAH ? <ul style="list-style-type: none"> - Les recettes du secteur EAH - STEAH dans le cadre de l'intercommunalité - Responsable du STEAH fonctionnaire - Subvention des communes pour le secteur eau et assainissement. 2. Renforcement de capacités techniques, organisationnelles, administratives et financières ? Avec DIREAU, INDDL, ...etc 3. Un dispositif de suivi technique et financière EXTERNE (indépendant de la commune et du gestionnaire) est-il envisageable ? Avec quelles ressources ? (cf 1) 	

B.3.2.4 – REFLEXIONS SUR L'OPERATIONNALISATION DU SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL DE L'EAU DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

Par M. Jean Eugène Injerona, WaterAid Madagascar et l'équipe CRDW Analamanga

Ces réflexions sont issues de l'atelier organisé au CNEAGR, le Centre National de l'Eau et de l'Assainissement et du Génie Rural, par le Comité Régional Diorano WASH Analamanga le 26 mars 2013. Le processus est en cours et fait aussi l'objet de la présentation du Ministère de l'Eau en première partie :

- Des initiatives des communes de plus en plus en nombreuses,
- Des débats qui progressent ,
- Un montage financier simple basé sur les ressources locales, avec des ressources externes à la Commune pour couvrir l'investissement initial et les extensions,
- Un Maître d'ouvrage, même délégué, qui sait à quoi il veut parvenir et que l'on laisse agir
- Des institutions transparentes et redevables envers les administrés (clients) vs une institution Fanjakana/Ray aman-dReny ,
- Un dialogue structuré local. A des fins (i) de représentation des communautés locales, (ii) d'inclusion d'une tierce partie neutre, (iii) d'interpellation et de suivi, (iv) de planification locale concertée de type démarche « Budget Participatif ».

1 - Elaboration de TdRs pour le poste d'Agent communal de l'eau

- Responsabilité, taches et profil :
 - a) Implication EAH dans le PCD et priorisation (FDL)
 - b) Inventaires des patrimoines
 - c) Suivi de la gestion et maintenance des ouvrages
 - d) Contrôle de la qualité de service et de la qualité de l'eau,
 - e) Police des eaux et des assainissements (suivi de l'application des textes),
 - f) Etc.....
 - g) Diplôme requis : Au moins BEPC ou Brevet Technique

2 - Mode de financement du STEAH

- Taxe sur fonds de travaux
- Taxe sur consommation
- Taxes sur les redevances des ordures ménagères
- Redevances sur prélèvement d'eau (exemple : STAR, JIRAMA,
- Redevance de reversement
- Participation des Ministères au terme de rubrique en EAH : Mines, Tourisme, Energies, Agriculture, Elevage, Pêche, Commerces, Environnement, Eau, Communication, Enseignement, Santé,....

3 – Perspectives : issue de cet atelier

Constitution des groupes et thématiques

Les 100 participants se sont répartis en 3 groupes pour se répartir les 3 thèmes définis ci-après :

- Groupe 1 : Quelles missions pour le STEAH et avec quels outils ?
- Groupe 2 : Avec quelles capacités et comment les renforcer ?
- Groupe 3 : Comment le financer ?

B.3.3.1 - MISSIONS ET OUTILS POUR LE STEAH

1 - Phase : Avant investissement

Missions :

- Collecte de données
- Inventaire du patrimoine
- Participation à la vulgarisation des textes
- Préparation pour la mobilisation
- Appui à la structuration
- Participation à l'élaboration du PCDEA ou à sa réactualisation

Outils :

- Fiche de collecte
- Fiche d'inventaire
- Textes règlementaires et guides
- Support technique
- Canevas d'élaboration du PCDEA

2 - Phase : Réalisations

Missions

- Participation à la préparation du dossier d'appel d'offre (DAO) et à la mise en place du contrat de gestion déléguée
 - à la réalisation des études (Contrôle et suivi)
 - à l'exécution des travaux (Contrôle, suivi) et vérification par rapport au cahier de charge
- Participation à la mise en place du renforcement des capacités (RDC) des structures de gestion (Communautaire ou privé)
- Participation à la mise en application/vulgarisation des DINA, veiller au respect du règlement intérieur (RI)
- Collecte des informations et reporting
- Identification /gestion des conflits
- Participation à la réception des travaux (technique, provisoire, définitive)
- Interface entre Commune et Usagers, CPE & Usagers
- Interlocuteur du DIRECTION dans la mise à jour des données, (BP&BPOR (Remontée)
- Vérification périodique du Réseau
- Participation à la planification et budgétisation CPE (Appui)
- Identification du Réseau de fournisseurs de pièces ou de services
- Approvisionnement et acquisition des pièces détachées (appui&conseil au CPE)
- Mise à jour des prix des pièces et des services (consultation des prix)

Outils

- 1- TDRs, Contrat, cahier de charge, Fiche de suivi, Canevas de rapportage, Fiche IPO/ILA
- 2- Guide de mise en place de structure de gestion (Contrat)
- 3- DINA et Règlement intérieur (RI)
- 4- Fiche de collecte (IPO/ILA), Canevas, rapportage
- 5- RI et texte, Arrêtée Communale, OM, papier de contravention
- 6- TDR STEAH
- 7- PV type de réception, contrat, Plan
- 8- Fiche de contrôle pour vérification réseau
- 9- Canevas de planification
- 10- Base de données « Fournisseurs »

3 - Phase : Après réalisation

Missions

- ✓ Si Communautaire
- Organisation AG pour le bilan technique et financier
- Vérification de tenue de compte et utilisation de fonds
- Suivi des entretiens
- Accompagnement et assistance technique continue des techniciens Communes et CPE
- Vulgarisation des guides techniques d'entretien
- Mobilisation et redynamisation des acteurs EAH

Outils

- Règlement intérieur ou RI
- Canevas de bilan (technique et financier)
- Guide & Fiche de vérification
- Fiche de suivi
- Guide d'assistance technique, module
- Manuel d'entretien
- TDRs et contrat de délégation de service

B.3.3.2 - AVEC QUELLES CAPACITES ET COMMENT LES RENFORCER ?

Profil du responsable :

- Minimum niveau BEPC
- Résident et ayant une connaissance générale de la commune : dialecte locale (atout)
- Connaissance générale de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement
- Sens de communication et sociable
- Capacité de gestion et organisation
- Capacité de gestion de conflit

Renforcement des capacités

Au niveau de la Direction Régionale de l'Eau (DirEau)

- Planification annuelle de modules de renforcement par la DirEau :
 - Textes juridiques sur l'eau (code de l'eau et décrets d'application)
 - Mode gestion, Technique de communication
 - Technique de maintenance et d'entretien des infrastructures
- Coordination, suivi/évaluation et bases de données

Comment les renforcer ?

- Les DirEau organisent les rencontres aux chefs-lieux de région ou de district en fonction des conditions
- Les DirEau pourront être aidé par différents partenaires : ONGs et Associations, Coopération Décentralisée, etc.
- Au niveau de la Commune
- Capable de travailler avec les autres secteurs

B.3.3.3 - COMMENT LE FINANCER ?

1. Subvention du Ministère de l'Eau et du Ministère de la Décentralisation
2. 80% usagers (cotisation) + 20% Commune (via subvention Ministère de l'eau). Taux variable selon la Commune et le contexte
3. Taxes surtaxes et redevances selon la loi en vigueur (Affermage et Gestion Communautaire Améliorée)
4. Fiscalité locale
5. Dons et legs, mécénat
6. Branchement privé

C – VISITES COLLECTIVES SUR TERRAIN

102 personnes ont participé aux visites collectives organisées dans la journée du vendredi 31 mai dans la région Analanjirofo et Atsinanana, notamment dans la commune rurale de Vavatenina, commune de Mahambo et commune de Foulpointe. Ces visites de terrain ont permis à tous les acteurs de l'EHA présents à s'échanger et à se partager les expériences, à évoquer des idées pour la mise en place d'un STEAH au sein de la commune, et aussi à en tirer des leçons, aussi bien sur le plan technique qu'au niveau de la stratégie de gestion en général.

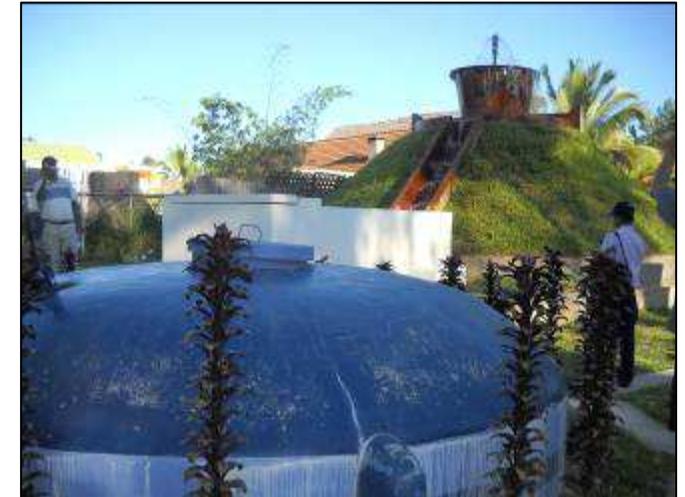


Photo 1 : Echanges à Ambolofotsy – CU Vavatenina

Photo 2 : Echanges à Mahambo

Photo 3 : Infrastructure adduction d'eau à Foulpointe

C.1- VISITE DANS LE FOKONTANY AMBOLOFOTSY DANS LA COMMUNE URBAINE DE VAVATENINA

- Echanges avec le Maire de Vavatenina, le chef Fokontany et les membres des Comités de l'eau et les usagers



A gauche : échanges avec le Maire, le chef Fokontany et les comités d'eau et les usagers devant le bureau du FKT Ambolofotsy

A droite : 1 BF dans le Fokontany Ambolofotsy

Un membre du comité Eau expliquant le problème d'évacuation d'eau.



Le réseau d'Ambolofotsy a été réalisé par InterAide et le Fokonolona en 2004.

En 2012, d'après la mairie de Vavatenina, il desservait 890 personnes, dont 270 cotisants, pour environ 1398 habitants.

Le réseau est composé de :

- Une boîte de captage avec un débit de 0.30 l/s (environ 1.1 m³/h ou encore 30l/j/personne)
- 1450 mètres de tuyaux d'adduction, équipés d'un brise charge et d'une ventouse
- Une citerne de 3 m³, non compartimentée
- 300 mètres de tuyaux de distribution
- 3 Bornes Fontaines à l'origine (dont une, financée entièrement par le Fokonolona), une quatrième a été ajoutée par InterAide en 2010 dans l'enceinte de l'école du village

Ce réseau a coûté 8 000 000 Ariary (2800€), le Fokonolona a participé à hauteur de 20 %, en participant notamment à :

- La donation de la source
- Les travaux de fouille autour de la source
- La pose des tuyaux
- Les travaux de maçonnerie (citerne, bornes fontaines, boîte de captage)
- La donation de certains matériaux de construction (gravier, pierre...)

En 2013, le Comité Eau (CE) était jugé actif par l'Agent Communal de l'Eau de Vavatenina, c'est à dire que les cahiers de comptes sont à jour, que l'entretien du réseau est effectué régulièrement, les bornes fontaines sont fonctionnelles. Pour subvenir aux besoins du réseau, le budget annuel a été validé en mars 2013. Il s'élève à 405 000 Ar (1500 Ar/Cotisant) dont 81 000 Ar (300 Ar/Cotisant) dédiés uniquement au fonctionnement du service communal de l'eau. Le CE possède aussi un compte OTIV de 475 000 Ar alimenté par les épargnes des années précédentes qui permettra une extension du réseau et/ou palier à des problèmes d'envergure.

Le système AEPG est encore fonctionnel depuis sa réalisation. Les travaux de réparation sont assurés par l'agent hydraulique local. L'ACE effectue des visites systématiques au sein du village.

Le nombre de bornes fontaines (BF) actuel n'est plus suffisant pour desservir la totalité du village mais le débit de la source ne leur permet pas de faire une extension ; ils ont demandé l'appui des ONG pour l'ajout d'une autre source.

L'horaire d'ouverture des BF est fixé mais ils pourraient les ouvrir en cas de besoin (ex : arrivée d'une personne provenant de loin du village)

Les BF visitées sont encore en bon état (ouvrage et robinet) et fonctionnelles. Il y a un responsable par BF.

Gestion de la borne fontaine :

- Heure d'ouverture : Matin : 06h-08h / Après midi : 14h à 17h30
- Cotisation : 1500 Ar/personne plus de 18 an/an depuis 2013 (en 2012 : 1200 Ar)
- Recouvrement de cotisation : pendant la période de récolte de riz, en cas de non paiement, on fait une porte à porte.
- Nombre du comité de l'eau : 06
- Agent hydraulique : 01 (élu par la population), bénévole mais en contre partie ne paie pas la cotisation, il s'occupe de l'entretien car il a bénéficié de formation de la commune et de l'InterAide
- Il n'existe pas de contrat entre l'agent hydraulique et le comité de l'eau. Il y a confiance entre les deux parties.
- Assemblée générale : avant le recouvrement de la cotisation

Utilisation de l'eau de la borne fontaine :

- Pour l'alimentation seulement, rivière pour le nettoyage et la lessive.

Gestion financière :

- Caisse OTIV
- Cotisation utilisée pour le remplacement fournitures et entretiens, pour le moment il n'y a aucun entretien à faire et la population paie régulièrement la cotisation.
- Compte rendu sur l'état financier : fin de l'année

Entretien :

- Nettoyages aux alentours de la source : tous les 02 mois
- Nettoyage de boîte de captage et la citerne : tous les mois

Avantages de l'existence de la borne fontaine :

- Accès à l'eau potable
- Non loin de l'habitation donc gain de temps pour les ménages

Utilisation des latrines : une latrine pour 2 foyers.

Perspective : Extension de la borne fontaine

C.2- VISITE A MAHAMBO (BUREAU DE LA MAIRIE)

- Echanges avec le Maire de Mahambo et les membres du conseil municipal au sein du bureau de la Commune de Mahambo
- Discussion avec le représentant du MEDDEA/GRET
- Après les mots de bienvenue et de remerciements, le maire a profité de cette occasion pour mettre à la disposition du Ministère de l'Eau son PCDEA, et il a aussi demandé de l'aide pour l'électrification du chef lieu de la Commune
- Le Frère de St Gabriel qui fait partie de la mission de la DIR Eau a exprimé le besoin de la coordination des acteurs et actions



NB : Pas de visite d'infrastructures

Mahambo est une commune du district de Fénériver Est, peuplée d'environ 45 000 habitants répartis sur une surface de 278 km², subdivisée en 26 fokontany. InterAide a conçu dans 7 villages des réseaux d'adduction gravitaire, dont un, en cours de construction (Tanambazaha).

InterAide entame sa troisième année de collaboration avec cette commune, cela se traduit par :

- La signature d'une convention de collaboration annuelle
- Un village choisi pour un nouveau projet
- Une phase d'initiation d'élaboration du règlement communal
- Remobilisation par rapport à la gestion de 7 villages (6200 bénéficiaires, les villages étant habités par 300 à 1800 personnes) munis de systèmes d'AEPG âgés de 4 ans. Cela se traduit par :
 - Des formations de Comités Eau (CE), une quarantaine de personnes concernées
 - Des états de lieux des ouvrages existants
 - La validation des budgets annuels, tous l'ont été
- Accompagnement et appui à l'ACE

Dans cette collaboration, la réhabilitation du système AEPG du chef-lieu communal n'a pas été prise en compte car un autre intervenant travaille là-dessus.



A la fin de l'année 2012, sur Mahambo :

- La moyenne des budgets annuels est de 280.000 Ar
- le taux de recouvrement moyen des BA était de 65% environ.
- Le total des dépenses effectuées pour l'entretien était de 815.000 Ar,
- Six villages avaient ouvert un compte OTIV
- L'ACE a effectué au moins une visite dans chacun des 7 villages (5 villages l'ont reçu 2 fois)

Mais il est à noter qu'il reste difficile pour l'ACE de collaborer avec les villages qui n'ont pas reçu l'appui d'InterAide.

Points évoqués lors des questions réponses

Objectifs de la commune dans le secteur EAH :

- Développer l'accès à l'eau potable
- Pérennisations des infrastructures déjà existantes et
- Changement de mentalité de la population sur la gratuité

Pérennisation des infrastructures :

- Coordination et synergie des partenaires et acteurs intervenants dans la même région ou commune.
- Pour orienter les intervenants, le ministère est actuellement en train de faire le mapping des intervenants.
- Problème constatés : chaque intervenant a ses méthodes d'approches, et ne valorise pas les infrastructures déjà existantes mais préfère une nouvelle construction.

Agent Communal de l'Eau ou ACE :

- C'est un personnel de la commune, il se charge de la gestion de l'eau depuis 1998, il a de l'expérience, en tant que personnel de la commune il s'occupe aussi de l'état civil, il perçoit une indemnité et on lui dispose un moyen de déplacement (bicyclette) pour le suivi et contrôle, dans les 09 Fokontany pour le moment.
- Non maîtrise de la partie technique, besoin de renforcement de capacité

Contrôle de la qualité de l'eau :

- Envoi d'un échantillon à l'Institut Pasteur tous les 03 mois.

Programme de Méddea :

- PCDEA
- Réhabilitation
- Mise en place de la gestion d'adduction d'eau (gestion privé)
- Formation des techniciens
- Suivi et contrôle par la commune

C.3 – VISITE A FOULPOINTE

Projet Méddea/Gret : Visite de l'installation de distribution d'eau potable, gérée par l'Entreprise Sandandrano, dans la commune de Foulpointe :

- L'entreprise utilise les forages déjà installés pour le captage,
- Processus de traitement par aération et chloration : l'eau captée est pré chlorée et pompée avant d'être aérée en cascade pour éliminer le fer, manganèse et arsenic. L'entreprise produit elle-même l'hypochlorite par utilisation d'électro chlorateur,



- L'eau traitée est pompée vers le réservoir surélevé pour être distribuée dans les villages,
- L'entreprise utilise un autre réservoir tampon pendant la haute saison de tourisme qui reçoit l'eau traitée provenant de ce site,
- Le débit de pompage est de $10\text{m}^3/\text{h}$,
- Le prix de l'eau est de $1100\text{ Ar}/\text{m}^3$ et de $500\text{Ar}/\text{m}^3$ au niveau des points collectifs (lavoir, douche),
- Le contrat dure 15 ans,
- Taxe communal : 8% (2% surtaxe communal, 2% ressources en eau, 2% fond de branchement extension et 2% eaux usées ??),
- Taxe extension : compte commun de la CR Foulpointe et Sandandrano,
- Cout de branchement particulier : 50 000 à 100 000Ar (avec appui de Méddea, don d'un compteur),
- Prix de l'eau : $1100\text{ Ar}/\text{m}^3$ Hors taxe,
- Cout de l'eau dans les 07 points d'eau collectifs : $500\text{ Ar}/\text{m}^3$.



D – SYNTHÈSE

Cette rencontre d'échanges et de partages a duré deux jours sur le service technique municipal de l'eau de l'assainissement de l'hygiène (STEAH), une journée d'atelier/débats et une journée de visites collectives d'échanges et de visites d'infrastructures à Vavatenina, à Mahambo puis à Foulpointe. Elle a permis aux différents acteurs du secteur EAH présents de discuter sur l'ampleur des défis à relever sur la capacité des acteurs des communes, surtout ceux des communes rurales, à assumer une telle mission de développement local.

Les sujets débattus concernent les capacités techniques et les ressources (financières et humaines) réelles dont disposent ou pas les communes. En d'autres termes, leur mission principale qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accès à des services de base de qualité et la promotion d'un environnement économique favorable, et les moyens pour l'accomplir.

La faible qualité en ressources humaines instruite au sein des conseils communaux et au niveau du personnel est aussi un frein à la mise en place de services municipaux pour assurer des tâches techniques et administratives : l'état civil, la gestion comptable, financière et administrative, et le fonctionnement des commissions spécialisées.

Le fonctionnement du STEAH dans chaque commune repose sur :

- les outils
- les capacités
- et le financement.

La continuité des efforts à entreprendre devrait se concentrer sur ces trois aspects dont les recommandations ont fait l'objet des travaux de groupe durant cet atelier (cf. p.23).

E - ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
Bebiarivola RAKOTO	Ministère de l'Eau	Secrétaire Générale	034 20 510 10	bebiarivola@gmail.com ; sg@mineau.gov.mg
Jean Bosco LAZA	Mairie Commune Urbaine de Vavatenina	Maire	033 07 689 06	
Cornel TOTO	Fokontany Ambohibe	ACE		
Frogin LEZY	UNICOSA Ambanja	Chargé du volet EA	032 44 493 29	frogin.lezy@gmail.com
Rolland TSIRA	Commune Rurale Mahambo	Maire	032 74 428 27 033 07 527 61	
Lantomanga RAZAFINDRAKOTO	PAEAR	Coordonnateur National	033 02 407 10	coordo@paear.mg
Hubert RANAIVO	Interaide Vavatenina / Fénériver	Responsable de programme	0 33 18 171 43 032 63 055 88	rahobij@yahoo.fr
Elie Rosse INDROEZLINA	ONG St Gabriel	Coordonnateur de programme	033 01 964 37	saintgabriel@moov.mg
Joseph EDWIN	ONG St Gabriel	PCA	033 12 234 67	edwinfsg@moov.mg
Fety JAOVANONA	Commune Ambanja/Unicosa	Maire et président Unicosa	032 40 197 30	jaovagnono@gmail.com
Joséphine Angèle RAVELOJAONA	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Analamanga	034 20 510 12	josephineangele@yahoo.fr
Antonio JAOMIARY	PDPU DIANA	Conseiller en maîtrise et gestion	032 05 713 27	antonio.cmgo.pdpu@gmail.com

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
		d'ouvrages (CMGO)		
Ramarosolo PHILIBERT	Commune Urbaine Ambanja	Chef service financier	032 04 908 69	
Jean Eugène INJERONA	Wateraid	Institutional development manager	020 22 627 72	JeanEugeneInjerona@wateraid.org
François de Sales MOSA	Commune Rurale	Maire	033 41 958 26	
Jaonary Philippe SALAMONA	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Vatovavy Fitovinany	034 09 83205	jaonarys@yahoo.fr
Benoît VANDEWIELE	Hydraulique Sans Frontière	Responsable projet	034 21 202 52	marotandrano@hydrauliquesansfrontieres.org
Modeste ZOE	Commune Rurale	Maire	033 14 144 85	
ODIC	Commune Rurale Vinanitelo	Responsable de l'eau		
Charles RAKOTO	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Sud Est	034 20 510 22	Rakoto_charles@yahoo.fr
JAONARIVELO	Commune Rurale Sahasinaka	Maire	034 16 395 63	
Cyrille RAMAHANDRY	Commune Rurale Sahasinaka	Agent de développement		
Théodore Justin RALEMARSON	Commune Rurale	Maire	034 38 015 19	
Samuel ZAFIMANITRA	Commune Rurale Sahamadio	Maire		
Amédée RANTOANDRO	Commune Rurale Ambohibe	Maire	033 07 856 93	
Andry Olivier RANDRIANANDRASANA	Association Tehyna Manakara	Directeur	034 15 050 60	associatehyna@hotmail.fr
Gaëtan RANDRIAMBOLOLONA	InterAide Hydraulique Sud-Est	Assistant opérationnel	033 04 772 52	rgaetan69@gmail.com

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
			032 44 562 28	
Jules Olixion RAKOTOARISON	Commune Rurale Maromitety	ACE		
Alphonse VESTA	Commune Rurale Anjahalbe	ACE	034 96 281 21	
Pascal TSIRY	Commune Rurale Mahambo	ACE	033 61 701 53	
RAZAFIMAHATRATRA	Commune Rurale Alakamisy Itenina	Maire	034 12 293 59	
Miary RAMAROSON	Ministère de l'Eau	Chef SRAT DiREau Haute Matsiatra	034 14 296 36	ramaroson.miary@yahoo.fr
Harindranto RAFARAMALALA	Commune Rurale Ivoambe	Maire	034 36 797 65	h.rafaramalala@gmail.com
Michel RAMANANA	Commune Rurale Sahambavy / Haute Matsiatra	Modérateur	032 43 94932	
Christian Natalie RABEMANANA	Commune Urbaine Ambohimahasoa / Haute Matsiatra	Maire	033 07 345 83	
Jean Louis RATSIMANDRESY	Commune Rurale Alakamisy Itenina	Adjoint au Maire et modérateur	032 28 832 25	
Eugène ANDRIAMIHAJA	CAP'EAU RGHM/Grand Lyon	Socio-organisateur	034 84 877 85	eugene_andriamihaja@yahoo.fr
Voahirana RASOMANANTENA	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Haute Matsiatra	034 20 510 13	voahirana_rh@yahoo.fr
Nivolalaina RAMONJANALISOA	Région Haute Matsiatra	Chargée de mission GL/RHM	032 69 746 88	nivolalaina@yahoo.fr

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
Vincent de Paul RANDRIAMANANA	Commune Rurale Vohiposa	1er adjoint au Maire	033 07 265 62	
Jean Baptiste RABIA	Commune Rurale Ambalavao	Maire	033 19 826 71	
Ernest RANDRIANASOLO	Commune Rurale Sahambavy	Président du conseil municipal	032 89 074 59	
Jacques RAMAROSON	ASOS Analanjirofo	Chef de projet	033 61 875 80 034 51 102 57	ramaroson007@xhx.fr
Willer DIZO	ONG ASOS	TA	034 91 590 21	
Samson TOMBO	Commune Rurale	ACE		
Gaëtan RABERIAKA	ONG InterAide	Chargé d'appui communal	034 71 184 14	
Isidore RATOVOARISON	Commune Rurale Anjahambe	Maire	034 93 821 45	
Mamy Jean Gabriel RAHERINIRINA	Commune Rurale	Agent technique	032 69 585 14	
François SIMON	Grand Lyon	Responsable projet	032 56 110 39	f.simon@grandlyon.org
Stephen RASOLOFONIAINA	FAA	Membre MCP	034 09 342 05	stephenrasolofoniaina@yahoo.fr
Jocelyn RAKOTONIRINA	ASOS Analanjirofo AMO/FAA	Coordinateur technique	033 17 822 27	jocelynrina@gmail.com
Tiana RAKOTONDRAINIBE	MITI Consutling	Chargée de projet	034 01 080 56	tinarakotondrainibe@yahoo.fr
Richard RAFIDISON	FDL	Chef de service	033 37 103 14	rafidyfr@yahoo.fr
Jean Herivelo RAKOTONDRAINIBE	Diorano WASH	Coordonnateur National	032 07 100 60	jherivelo@yahoo.fr

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
Clément RABILLER	Ministère de la Décentralisation / SCAC Ambassade de France	Assistant technique Coopération décentralisée	032 24 889 02	clement.rabiller@gmx.fr
Harinjaka RAMANANTSOA	Transmad	Agent technique ROP Responsable projet	032 02 854 22	makakabe@transmad.org
Emmanuel RENOU	Transmad	Chargé programme d'accès à l'eau	062 43 554 26	manu@transmad.org
Tom RUSSEIL	Medair Maroantsetra	Chef de projet WASH	032 05 146 69	pmwash-mar@medair.org
Eve de BONADONA	LYSA	Chargée de mission	00 33 6 95 36 47 49	ebonadona@lysagroup.com
Jade PELLERIN	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Chargée d'opérations collectivités	00 33 141 20 16 70	pellerin.jade@aesn.fr
Anne BELBEOC'H	AESN	Chargée de mission internationale	00 33 141 20 16 16	belbeoch.anne@aesn.fr
Damien du PORTAL	Interaide	Chef de secteur	032 49 647 65	damien.duportal@interaide.org
Jean Dieu Donné RANDRIANANTENAINA	Interaide	Appui au service communal de l'eau	033 14 597 44	jrnantini@gmail.com
Maminirina RANDRIAMIADAMANANA	Interaide	ACE		
Jean Anselme MARESAKA	ONG MATEZA / RANO HP	Technicien supérieur	033 19 670 77	mjabselme@gmail.com
Didier Emmanuel RANDRIANIRINA	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Analanjirofo	034 05 997 12	emmdidier@yahoo.fr

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
Marie Pierrette RAMIHAJA-VONINTSOA	Ministère de l'Eau	Directeur Régional de l'Eau Atsinanana	034 20 510 19	ramihaja@yahoo.fr
Armand AMBOALAHY	Commune Rurale Imorona	Maire	033 20 084 74	
FANOMEZA Rija	FAA / AE	Directeur de programme	034 56 700 33 033 37 157 09	Frijalalanirina@blueline.mg
Sonina MARINJARA	Commune Rurale Imorona	Partie prenante	033 20 434 49	
Joelly Félicienne MANGAHARISOA	EGC3S	Responsable commerciale	033 19 786 65	
Sylvain RANDRIAMIADANA	EGC3S	Directeur Général	032 05 774 89 033 79 394 41	egcsss@yahoo.fr
Clément ARMAND	Commune Foulpointe	Président Conseiller	033 12 896 34	
Tony RAZANAJATOVO	Programme MEDDEA/GRET	Responsable d'études	033 79 704 50 032 83 336 53	tonyrazanajatovo@gmail.com
Tsiriarison Fy RANDRIANTSILOVANA	Interaide	Responsable de projet	033 23 416 44	fytsiri@gmail.com
Delphin RADIMILAHY	Commune Rurale Maromitety	Maire	03307 707 61 034 96 827 62	
Etienne SAONINA	Commune Rurale Andasibe	Maire	033 07 967 22 034 76 526 49	
José GUERIN	Aide Médicale et Développement	Responsable projet	032 28 584 75	guerinjose@gmail.com

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
Jean Meli MANO	Commune Rurale Manompana	Partie prenante	033 79 348 85	
Louissette ALBERT	Commune Rurale Manompana	Plateforme	033 74 317706	
José RANAIVOSONINA	CRDW Analamanga	Président de commission plaidoyer	032 44 431 40	joseranaivo@yahoo.fr
Allyre RAZANAKOMBANA	CRDW Analamanga	Coordonnateur CRDW Analamanga	033 05 544 30	rrallyre@yahoo.fr
Zafiarizay Sylvestre RANDRIANAMBININTSOA	CRDW Analamanga	Assistante administrative CRDW	034 19 090 02	zafiarizay@yahoo.fr
Samuël RAZANAKA	Commune Rurale Bemasoandro Antananarivo	Responsable technique	032 47 198 95	
Allain RATSIMBAZAFY	Région Analamanga	Coach technique Gouvernance	033 14 978 77 034 41 059 52	ratsimbazafyallaingerard@yahoo.fr
SOA-MONE	Commune Rurale Anjahambe	ACE		
Florent RANDRIAMILANTO	CNCD Ministère de la Décentralisation	Responsable 2D (Décentralisation Déconcentration)	034 05 527 06	sad@decentralisation.gov.mg
Gérald RAZAFINJATO	Entreprise Sandandrano	DG	032 07 780 69	sandandrano@yahoo.fr
Benjamin BERTERGNE	Interaide Vavatenina	Stagiaire	033 61 905 06	Benjamin.bertergne@gmail.com
Geoffrey HARACA	Interaide	Coordinateur Pays Eau et Assainissement	032 68 920 09	eau_mada@interaide.org
Francklin Tilahy RAJAOSOA	Commune Rurale Vavatenina	ACE	033 09 541 16	tilahyFrancklin@yahoo.fr

Nom	Organisme	Fonction	Tél	Mail
			034 85 342 34	
Niry Lanto RAKOTONDRA SOA	Ministère de l'Eau	Directeur de l'Assainissement et de l'Hygiène	034 20 510 36	rak_nirilanto@mineau.gov.mg
Emma Virginie RAZANABARY	CITE Toamasina	Directeur d'antenne	033 04 596 65	virginie@cite.mg
Jean-Marie ILY	pS-Eau	Chargé d'études		ily@pseau.org
Ernest RASOLOFOSOANIRINA	MITI Consulting	Consultant	032 07 505 51	gasydata@yahoo.fr
Patrick RASOLOFO	CITE	Directeur Pôle Information	033 14 914 64	patrick@cite.mg
Léa RASOLOFOSON-RAJAONAH	CITE	Responsable Ran'Eau	033 12 564 44	lea@cite.mg



Ran'Eau : le réseau de référence pour tous les acteurs de l'Eau et l'Assainissement à Madagascar

Depuis quelques années, Madagascar s'est engagé dans un processus de décentralisation et dans une réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre rénové, les opérateurs non-gouvernementaux, privés et publics, sont de plus en plus nombreux à intervenir, et la question de la coordination des actions devient cruciale. Partant de ce constat, l'association française pS-Eau et l'Ong CITE, avec l'appui technique du Gret, se sont associées en vue d'améliorer l'efficacité et la cohérence des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale : c'est ainsi qu'est né le réseau Ran'Eau.

Objectifs du réseau Ran'Eau

1. **Mieux connaître et valoriser les acteurs et actions** de la coopération décentralisée et non gouvernementale.
2. **Appuyer les porteurs de projets** Eau et Assainissement dans leur démarche à l'aide d'outils et d'information spécifique
3. **Organiser un espace d'échanges** entre les acteurs Eau et Assainissement.

Produits et services

- un service d'accueil et d'informations aux porteurs de projets
- un service d'appui/conseil aux collectivités et ONGs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets,
- des réunions techniques et institutionnelles à l'attention des porteurs de projets eau et assainissement, en France et à Madagascar,
- une base de données acteurs/actions consultable sur les sites web du CITE et du pS-Eau,
- des outils d'information et de communication sur le secteur de l'eau à Madagascar,
- des outils d'appui aux porteurs de projets eau à Madagascar (guides pratiques).

Toutes ces activités sont aussi déconcentrées grâce aux antennes du Cite implantées dans tout le territoire malgache (Antananarivo, Mahitsy, Arivonimamo, Ambatolampy, Antsirabe, Ambositra, Fianarantsoa, Ambalavao, Toliara, Ambovombe, Mahajanga, Antsohihy, Atsiranana. Et le réseau travaille avec les institutions et organismes locaux comme le Ministère de l'eau, la plate forme Diorano WASH, ...

Retrouver les informations et outils produits par le pS-Eau et le CITE sur le portail web :

www.pseau.org/madagascar et www.cite.mg/raneau